

LE SPIRITISME

QUESTION. — *Comment expliquer la récente décision de Rome interdisant complètement la participation aux expériences du spiritisme. Et pourquoi, si le spiritisme est mauvais, ne pas l'avoir condamné plus tôt ?*

RÉPONSE. — L'Eglise a agi, ici comme en tout, de manière très prudente, et vous l'allez reconnaître avec moi. Agénor M.

Vous avouerez d'abord que l'Eglise ne pouvait condamner le spiritisme avant qu'il n'existât. Or il n'existe guère que depuis soixante à soixante-dix ans.

Quand le spiritisme parut et qu'il eut conquis sa vogue, la question qui se posa fut de savoir à quel agent attribuer les phénomènes spirites. Les uns disaient qu'il n'y avait là que des phénomènes naturels, attribuables à quelque fluide encore ignoré. Les autres ne voyaient dans ces expériences que de simples prestidigitations. D'autres, enfin, soutinrent qu'on se trouvait en présence de phénomènes surnaturels qui ne pouvaient être attribués qu'aux démons.

Que devait faire l'Eglise ? Etudier. . . Et elle étudia. Bientôt, du reste, elle se rendit compte que l'intervention du diable était, dans certains cas, indéniable. Aussi interdit-elle les exercices spirites, car il ne faut pas croire que la première interdiction date seulement d'hier.

Toutefois, comme certains côtés de la question n'étaient pas encore élucidés complètement, l'Eglise permit, en certains cas, à certaines personnes compétentes, d'assister à des expériences, *dans un but d'étude*: c'est ce qui explique qu'un prédicateur renommé ait pu, l'hiver dernier, être témoin d'une séance spirite. Mais, précisément, ces études nouvelles ont affermi les convictions et emporté tous les doutes: manifestement, indubitablement, le spiritisme est d'essence diabolique, et dès lors sa condamnation s'imposait.

Elle était d'autant plus urgente, que la guerre actuelle avait amené une recrudescence de spiritisme. Frappées par la mort d'un mari, d'un frère, d'un époux, beaucoup de femmes éplorées recouraient aux esprits, pour essayer de savoir ce qu'était devenue, dans l'au-delà, l'âme qui les avait quittées. Déviation du deuil, fourvoiement de la douleur: il était urgent de fermer cette porte ouverte sur l'erreur, et de défendre les âmes contre les entrepises de leur irréconciliable ennemi.

La Réponse.

E. DUPLESSY.

— Le T. R. P. Pacôme, abbé d'Oka, est venu la semaine dernière faire la visite du monastère de Saint-Norbert.